



Tenir sa comptabilité (BNC) : Module 2 – charges sociales et rémunération

Réunion en ligne le 15 mars 2021 à 12h30

Durée 1h

Animatrice : Mme Françoise LEMALLE

Expert- comptable, commissaire aux comptes

Objectifs :

La comptabilité et la déduction de vos charges sociales personnelles

Pour les employeurs, connaître le traitement des salaires et charges sociales dans votre comptabilité

Plan indicatif :

Vos charges sociales personnelles : pourquoi une partie n'est pas déductible ?

Vos charges sociales personnelles facultatives (Madelin) : quelle part est déductible ?

Comment comptabiliser un bulletin de paie ?

Et le paiement auprès de l'URSSAF ? et les caisses de retraite ?

La déduction des rémunérations : quelles conséquences sur votre résultat ?

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : 33 Allée Galilée – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr